



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

matériel électrique et électronique

Question écrite n° 99221

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'avenir de l'entreprise Altis Semi Conductor implantée à Corbeil-Essonnes (91). La direction d'ALTIS a présenté un projet de réorganisation qui vise à la suppression de 323 emplois sans compter le non-renouvellement de près d'une centaine de contrats à durée déterminée. Dans le même sens, les directions d'Infineon et d'IBM ont réaffirmé leur volonté de se désengager d'Altis, comme clients et comme actionnaires. La société Altis ne respecte pas les engagements pris en 2003 (créer 150 emplois hautement qualifiés et développer un programme de recherche et développement de 167 millions d'euros), en contrepartie du versement de fonds publics : 5,3 millions d'euros en provenance du département, 12,3 millions d'euros en provenance de la région et de l'agglomération Seine-Essonne ; alors que les actionnaires d'Altis se sont octroyé, en 2004 et 2005, 100 millions d'euros. Elle lui demande quelle intervention il envisage pour assurer la pérennité de l'entreprise et quelle mesure il entend promouvoir pour contrôler l'utilisation des fonds publics.

Texte de la réponse

L'attention du ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes a été appelée sur le plan de sauvegarde de l'emploi, de la société Altis-Semi-Conductor implantée à Corbeil-Essonnes dans l'Essonne, sur les aides publiques perçues par cette société et sur le comportement de ses deux actionnaires IBM et Infineon. La société Altis Semi-Conductor emploie environ 1 900 collaborateurs à Corbeil-Essonnes dont 1 200 opérateurs affectés à la production et 400 ingénieurs. Elle conçoit, développe et produit des composants électroniques actifs, essentiellement des puces logiques (calcul et transfert d'information), ainsi que pour une faible part des puces mémoires (stockage de l'information) qui sont destinés à être intégrés dans des produits finis. L'intégralité de la production d'Altis Semi-Conductor est vendue aux sociétés Infineon et IBM. Or ces deux sociétés ont l'intention d'arrêter de passer commande, IBM dès 2007 et Infineon, qui ne paraît pouvoir absorber que 70 % des capacités de production du site, fin 2009. En plus de cette perte de charge à venir, il faut observer que l'entreprise n'est d'ores et déjà pas suffisamment compétitive. Altis a perdu 80 millions d'euros en 2005 et 400 millions d'euros depuis sa création. Ces pertes ont été financées par ses deux actionnaires. Ceux-ci ont investi près de 1 milliard d'euros sur le site depuis 1999 et ont perçu 100 millions d'euros de dividendes durant la même période. Altis a effectivement bénéficié en 2003 de 23,6 millions d'euros d'aides publiques. Les contributeurs réunis par le préfet de l'Essonne à la demande du président du conseil général le 21 avril 2006 ont considéré qu'Altis avait atteint les objectifs qui lui avaient été assignés et ont décidé de maintenir les subventions dédiées à son programme de recherche et de développement car celui-ci constitue un élément clef de la compétitivité du site et contribue à sa pérennité. Le manque de compétitivité d'Altis s'explique par une utilisation insuffisante des capacités de production et des coûts de fabrication supérieurs à ceux des ses principaux concurrents. Altis, qui a déjà fortement réduit ses coûts de fonctionnement, souhaite continuer dans cette voie en ramenant ses capacités de production au niveau de la demande et en diversifiant ses activités au profit de productions à plus fortes valeurs ajoutées. C'est pourquoi elle recherche de nouveaux clients et de nouveaux actionnaires. Concernant son fonctionnement interne, elle envisage de passer de cinq équipes

d'opérateurs à quatre, ce qui implique de porter la durée du travail hebdomadaire de 31,9 heures à 33,6 heures, chaque équipe assurant des périodes de travail de 12 heures consécutives ; en contrepartie le nombre de jours travaillés serait ramené de 185 à 154 ; supprimer 323 postes de travail et ne pas reconduire 101 contrats de travail à durée déterminée. La première réunion de consultation au titre du livre IV du code du travail s'est tenue le 3 avril 2006 et la consultation au titre du L. III du code du travail pourrait débuter en septembre prochain. Les ministres chargés de l'emploi et de l'industrie ont reçu avant l'été les PDG d'IBM France et d'Infineon pour leur rappeler leur responsabilité sociale vis-à-vis d'Altis. Le préfet de l'Essonne suit avec la plus grande attention l'élaboration du plan de sauvegarde de l'emploi. Il a réuni, le 7 juin dernier, les élus locaux, les représentants du personnel, les PDG d'IBM France et d'Infineon qui lui ont indiqué qu'ils feraient tout leur possible pour trouver un repreneur. Le préfet anime également un comité local de suivi, dont font partie les collectivités territoriales, qui a pour objet de bâtir un plan d'avenir pour Altis.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99221

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6955

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11365